S'engager pour le développement d'un internet solidaire

La Fondation AFNIC lance deux appels à projets en 2020 pour s’engager pour le développement d’un internet solidaire

- Le numérique au service d’une société plus équitable
- Accompagner les personnes éloignées du numérique par l’organisation d’ateliers

Le numérique au service d’une société plus équitable

Date limite de dépôt des candidatures le 06/05/20.

Pour la cinquième année consécutive, la Fondation Afnic soutient les projets de celles et ceux qui mettre le numérique et ses usages au service d’une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire.

Les projets soutenus montrent que les technologies numériques offrent des possibilités extraordinaires pour favoriser l’accès à l’information, aux savoirs, à la culture, aux loisirs et à la formation. Elles permettent la mise en place de services qui facilitent les échanges et la collaboration, les déplacements, l’exercice de ses droits et la participation citoyenne.

En matière d’innovation sociale, le numérique peut constituer un formidable levier pour favoriser ou accompagner l’émergence de nouveaux projets, de nouveaux services, en permettant de toucher de nouveaux publics ou de proposer des modèles alternatifs de développement.

Par ailleurs, le numérique offre des opportunités pour répondre aux enjeux de société liés à l’environnement, au logement et aux inégalités et apporter des solutions nouvelles aux personnes fragilisées.

Parce qu’elle désire poursuivre le déploiement des initiatives exemplaires, la Fondation Afnic soutiendra cette année encore, le transfert de compétences de projets qu’elle a déjà financé vers de nouvelles structures.

Accompagner les personnes éloignées du numérique par l’organisation d’ateliers

L’appel à projet comprend 2 sessions.
Les dates limites de réception des candidatures sont le 7 avril à 12h00 et le 10 juillet 2020 à 12h00.
Montant maximum de la subvention : 10 000 euros.

Les outils numériques, massivement présents, dans notre société sont un formidable levier pour les utilisateurs les plus agiles avec l’accès à la culture, à la formation, à une mobilité facilitée, à un éventail de produits de consommation toujours plus large, à des loisirs, à des droits... A contrario, c’est un frein pour des publics fragilisés ou en exclusion comme les personnes âgées, les jeunes non diplômés, les habitants des zones enclavées, les personnes en situation de handicap, les ménages à bas revenus...

D’ici 2022, la dématérialisation des procédures administratives va rendre nécessaire l'accompagnement de la population dans l’appropriation des usages numériques.

Ainsi, la Fondation Afnic souhaite financer l’accompagnement des personnes les plus éloignées du numérique en portant une attention particulière sur leur autonomie, leur suivi et le développement d’un esprit critique sur les contenus accessibles en ligne.

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives de formation aux usages numériques qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- D’accompagner les publics isolés confrontés à des difficultés d’utilisation quotidienne des outils numériques, notamment pour effectuer leurs démarches administratives ;
- D’évaluer et renforcer les compétences des publics, en donnant une priorité aux projets qui favorisent leur autonomie et le développement de leur capacité critique vis-à-vis de l’outil numérique ;
- De proposer un accompagnement et un suivi adaptés pour des publics fragilisés (faible maîtrise de l’écrit ou de la langue française, difficulté d’accès à un équipement informatique, etc.).